

Comprendre votre plan d'actionnariat salarié

Renault Group vous permet d'acquérir des actions
à des conditions avantageuses :

30%
de décote

200% d'abondement
sur la 1^{ère} action,
calculé sur votre participation

DU
11 AU 29 MAI
2026

>> Dividendes éventuels réinvestis

Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié(e) de Renault Group**
et de ses filiales consolidées et
adhérentes aux PEG de Renault
Group, de DIAC ou de Renault
Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté**
continue ou discontinue,
du 1^{er} janvier 2025
au 29 mai 2026.

■ **Être encore sous
contrat de travail**
au 29 mai 2026 inclus.

Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez faire un versement volontaire
payable selon les modalités proposées par votre pays⁽¹⁾.

Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25 % de votre
rémunération annuelle brute 2026 estimée et 10 % de votre rémunération
annuelle brute 2025.**



Que se passe-t-il une fois mon investissement réalisé ?

→ Vous détenez des parts du compartiment
« Share Original du FCPE « Renault
International » qui sera lui détenteur
des actions Renault SA. Vous êtes donc
indirectement actionnaire de Renault Group.

→ Vos avoirs sont bloqués
jusqu'au 30 juin 2031 sauf cas
de déblocage anticipé.



La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles
sur le site d'information www.shareplan.renaultgroup.com



Exemple d'abondements versés



Exemple d'investissement

	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	1	2	3
Exemple 2	2	2	4
Exemple 3	10	2	12

Prix de référence
35 €⁽¹⁾
Soit 377 MAD⁽²⁾

Prix d'acquisition
(prix de référence – décote de 30%)
24,50 €⁽¹⁾
Soit 264 MAD⁽²⁾

J'investis **24,50 €** en achetant **1 action**, équivalent au prix de référence de 35 €, grâce à la décote de **30 %**.



Je reçois l'équivalent de **2 actions** en abondement sur le prix de référence (1 x 35 € x **200 %**).



Je détiens l'équivalent de **3 actions** d'une valeur totale de **105 € brut⁽³⁾** soit **1 132 MAD** au prix de référence, pour un investissement de ma part de **24,50 €**.

⁽¹⁾ Valeur définie par décision du Directeur Général.

⁽²⁾ Taux de change 17 février 2026.

⁽³⁾ Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur.

À l'issue de la période de blocage :

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

1

Conserver vos avoirs dans le FCPE « Renault International » aussi longtemps que vous le souhaitez.

2

Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.

Ce qu'il faut retenir

- Décote de 30 % sur le prix de référence
- Versement d'un abondement de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de la valeur de l'action Renault SA
- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2031
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA



Participez à votre plan d'actionnariat salarié
du 11 au 29 mai 2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous sur www.shareplan.renaultgroup.com

**Renault
Group**